

DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES
Gestion des concours

Mme SEVESTRE Nathalie



02.37.30.36.47

Mail : nsevestre@ch-chartres.fr

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS

Un recrutement sans concours sera organisé à partir du 3 juin 2024 pour les Hôpitaux de Chartres en vue de pourvoir :

- 4 Postes d'Adjoint administratif**
- 8 Postes d'Agent d'Entretien Qualifié**
- 10 Postes d'Agent des Services Hospitaliers de classe normale**

1) PEUVENT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE :

Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée

Il est précisé à toutes fins utiles que les personnes reçues au recrutement sans concours, ne pourront être nommées, que sous réserve qu'elles remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique :

- 1) Posséder la nationalité française ou d'un État membre de la Communauté européenne ou de l'espace économique européen ;
- 2) jouir des droits civiques ;
- 3) ne pas avoir de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions inscrites au bulletin n°2 du casier judiciaire ;
- 4) se trouver en position régulière au regard du code du service national

2) MODALITÉS DE RECRUTEMENT :

La sélection des candidats est confiée à une commission composée d'au moins trois membres, nommés par l'autorité investie du pouvoir de nomination, dont un au moins est extérieur à l'établissement.

Au terme de l'examen du dossier de chaque candidat, la commission auditionne ceux dont elle a retenu la candidature. Seuls seront convoqués à l'entretien susvisé les candidats préalablement retenus par cette commission. A l'issue des entretiens (durée de 15 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation par le candidat), la Commission arrête, par ordre de mérite, la liste des candidats déclarés aptes.

Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste des candidats déclarés aptes qui demeure valable jusqu'à la date d'ouverture du recrutement suivant.

3) POUR CONCOURIR :

Prendre connaissance de la demande d'admission à concourir [annexe 1] ; elle indique les pièces à fournir pour candidater et vous informe des modalités d'organisation du concours, date limite de dépôt des dossiers, composition du jury et épreuves du recrutement. Elles se dérouleront à compter du 3 juin 2024.

- A télécharger via le site Internet : ch-chartres.fr/PROFESSIONNELS/CONCOURS
- A retirer au bureau de la gestion des concours : nsevestre@ch-chartres.fr

La demande d'admission à concourir accompagnée des documents demandés doit **impérativement** être adressée **par courrier recommandé avec accusé de réception** ou **remise en main propre** à la gestionnaire des concours (bureau situé au 8 rue Claude Bernard 28630 Le Coudray) contre récépissé daté et signé :

Au plus tard le 30 avril 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi)

À Monsieur le Directeur adjoint chargé de la
Direction des Relations Humaines (gestion des concours)
BP 30407 - 28018 CHARTRES cedex

Pour Le Directeur-Adjoint chargé
de la Direction des Relations Humaines,
Par délégation, la Responsable du Pôle Social



Nathalie MEYER-ROSSI